



Pomy, le 1^{er} avril 2025

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2025 - 02

Renouvellement de l'infrastructure informatique et nouveau logiciel de gestion communale

Demande de crédit de CHF 50'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'avantage de vous soumettre, pour approbation, une demande de crédit de CHF 50'000.- TTC pour le renouvellement de l'infrastructure informatique et le changement de logiciel de gestion communale (voir budget en page 4).

Situation initiale

En 2024, plusieurs facteurs ont conduit au lancement d'un projet de renouvellement global de notre infrastructure informatique, touchant tant les aspects organisationnels, matériels que logiciels :

- Les résultats et recommandations issus de la certification Cyber-Safe.
- L'arrêt des activités en Suisse romande de notre fournisseur de logiciel de gestion communale actuel, AXIANS au 30.06.2026.
- La transition vers le modèle comptable harmonisé MCH2 au 01.01.2026.

Problématique

Le projet soumis au Conseil Général avec un coût de CHF 50'000.- (à amortir sur 5 ans selon les nouvelles normes MCH2) a pour objectif de résoudre les problématiques suivantes :

- Infrastructure informatique actuelle obsolète – serveur physique fonctionnant avec une version plus supportée et hors garantie en cas de panne.
- Remplacement de notre logiciel de gestion communale par une nouvelle solution pour donner suite à l'arrêt des activités de notre fournisseur actuel.
- Mise en place des outils nécessaires pour pouvoir travailler avec le nouveau modèle MCH2.
- Simplifier les processus, éviter la redondance afin de réduire l'augmentation des coûts informatiques pour la commune.

Variantes

À partir de cette situation initiale et au vu des diverses problématiques, plusieurs variantes ont été analysées dans trois domaines clés :

- Le modèle d'infrastructure
- Le logiciel de gestion communale
- Le modèle d'organisation

Pour le modèle d'infrastructure - après analyse des deux variantes à choix (hébergement local ou cloud) – nous proposons la variante d'hébergement **cloud**. Bien qu'un passage d'un modèle local à un modèle cloud entraîne une certaine perte de souveraineté sur l'infrastructure informatique, les avantages suivants du modèle cloud l'emportent dans notre choix :

- Réduction des coûts d'investissement initiaux.
- Hébergement en Suisse conforme à la nouvelle législation sur la protection des données.
- Délégation de la gestion technique et de la maintenance, qui ne pourra pas être assurée à long terme par des élus en l'absence de service IT interne.
- Sécurité renforcée dans le cadre d'un hébergement cloud (dans notre cas).
- Réduction des coûts d'infrastructure locale.
- Redondance accrue et meilleure disponibilité des sauvegardes.
- Scalabilité améliorée pour intégrer de futurs services numériques.
- Partenaire cloud ayant déjà certifié des communes avec notre label Cyber-Safe.

Pour le choix du logiciel de gestion communale, les variantes suivantes ont été analysées :

- Etat de Vaud – solution RCPers
- Data Consulting SA – ERP Urbanus
- Groupe T2i – solution Citizen
- Infolog Data Center SA – solution ComWave
- Ofisa Informatique - BDI-Communes
- Ofisa Informatique Communal.CH (ABACUS + Innosolv City)
- Prime Technologies (Innosolv) – Nest

La variante retenue après analyse de la Municipalité est le logiciel **BDI Communes** de l'entreprise **OFISA Informatique SA**. Bien que la solution soit technologiquement ancienne comparée à d'autres variantes, les avantages suivants l'emportent dans notre choix :

- Entreprise bénéficiant d'une réputation irréprochable.
- Excellents retours à tous les niveaux (élus, utilisateurs, tiers).
- Confiance dans l'entreprise pour proposer une évolution technologique de BDI à moyen terme.
- Forte acceptation de la solution par nos employées.
- Investissement initial moins élevé.
- Durée du projet réduite, meilleure garantie de mise en production pour le budget 2026.
- Prise en compte importante des aspects liés à la protection des données et à la sécurité informatique.

Nous avons envisagé deux modèles d'organisation possibles :

- Le modèle actuel, basé sur plusieurs prestataires (multi-provider), avec certains chargés du logiciel, d'autres de la gestion du cloud et/ou des maintenances.
- Le modèle alternatif, qui consiste à regrouper l'ensemble des prestations sous un seul prestataire.

Après analyse des deux variantes à choix, nous proposons de **regrouper les trois prestations (logiciel, hébergement et maintenance) chez un seul prestataire**. Ceci permettra d'éliminer les doublons, de réduire l'augmentation des coûts informatiques et de simplifier les processus, que ce soit en termes de contrats, de facturation, de support ou de gestion des incidents.

Conclusions

Le renouvellement de notre infrastructure informatique et le changement de logiciel sont nécessaires afin de pouvoir garantir la continuité de nos activités communales et de pouvoir être productif avec le nouveau système pour la réalisation du budget 2026 sur le nouveau modèle MCH2 conformément à la planification cantonale et communale.

Ce projet permet de maintenir les coûts d'exploitation annuels tout en évitant les doublons qui génèrent chaque année des frais de supports supplémentaires. La moyenne des coûts d'exploitation informatique des quatre dernières années (maintenance, support et licences logiciels) s'élevait à CHF 12'700.- (sans hébergement cloud) contre des coûts estimés (sans prise en compte de l'amortissement du projet présenté dans le budget annexé) à CHF 14'000.- avec le nouveau projet incluant en sus un hébergement cloud annualisé qui nous épargne des frais d'investissement de l'ordre d'environ CHF 36'000.-.

En conclusion, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général

Vu le préavis n° 2025 - 02, après avoir entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide

Article 1. D'accorder un crédit de CHF 50'000.- pour le renouvellement de l'infrastructure informatique communale et le changement de logiciel de gestion communale.

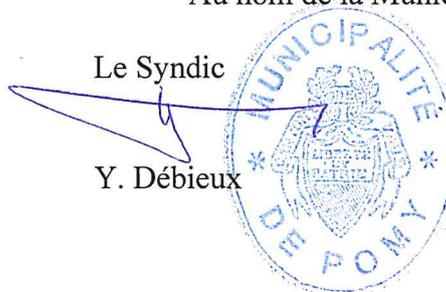
Article 2. De financer ce montant par la trésorerie courante et, si nécessaire, par un emprunt, auprès de l'établissement bancaire de son choix, pour un montant de CHF 50'000.- dans le cadre de plafond d'emprunts de la législature en cours.

Adopté en séance de Municipalité du 7 avril 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Y. Débieux



La Secrétaire

N. Dupertuis

Budget pour le renouvellement de l'infrastructure informatique communale

Selon devis de l'entreprise OFISA Informatique SA

Nouveau logiciel	CHF 28'370.-
Migration hébergement et matériel	CHF 5'440.-
Divers et imprévus	CHF 11'500.-
Total	CHF 45'310.-
<hr/>	
Taxe sur la valeur ajoutée TVA (8,1%)	CHF 3'670.-
<hr/>	
Budget total prévu	CHF 50'000.-
<hr/>	

Charges annuelles maximales :

Emprunt	CHF 50'000.-	Intérêts 2%	CHF 1'000.-
Investissement		Amortissement s/5 ans	CHF 10'000.-
Charges annuelles maximales			CHF 11'000.-